



Point de Vue sur la Ville – Association Loi 1901
Maison Pour Tous - 249 rue Vendôme 69003 LYON
Tél. : 04 26 76 23 18 - e-mail : pvv-lyon@laposte.net
Site Internet : www.pointdevuesurlaville.org

POINT D'ACCÈS

Note d'Information

N° 1 – Décembre 2008

Point de Vue sur la Ville a fêté son premier anniversaire cet automne et j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter notre premier numéro de « Point d'Accès », notre toute nouvelle circulaire d'information. En 2009, nous vous proposerons également une permanence mensuelle afin que chacun puisse s'informer en direct et s'impliquer d'avantage s'il le souhaite. Maintenant, place à l'actualité !

Comité de Veille pour l'Accessibilité (par Lise Wagner)

Le jeudi 11 décembre a eu lieu la dernière réunion du Comité de Veille pour l'Accessibilité du Grand Lyon. Nous vous en communiquerons le compte-rendu dès sa réception. En attendant, je souhaite aborder quelques points d'importance.

Ce Comité de Veille va bientôt disparaître au profit de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Cette Commission devrait être divisée en groupes de travail sur des thèmes précis afin de conserver la qualité des échanges entre les services techniques du Grand Lyon et les usagers. Ainsi, quatre thèmes principaux seront définis :

- Voirie et espaces publics
- Transports publics
- Etablissements recevant du Public
- Logement et Habitat.

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de votre volonté de participer à l'un ou l'autre de ces groupes, nous vous en reparlerons lorsqu'ils auront été mis en place.

Au cours de cette dernière réunion, nous avons également évoqué les nouvelles installations de feux sonores pour l'année 2009. N'oubliez pas de nous communiquer vos souhaits dans ce domaine. Par ailleurs, nous avons exprimé notre insatisfaction quant à la maintenance des répéteurs. Xavier Vagogne, qui en est responsable, nous a assuré que le budget et les procédures de vérification étaient satisfaisants. Nous avons alors demandé à participer à quelques opérations de maintenance sur le terrain afin d'échanger avec les techniciens et éventuellement affiner les grilles de vérification. Cette demande a été acceptée et le travail pourra débuter dès le mois de mars.

Le CARPA (par Sylvie Niogret)

Le 4 décembre a eu lieu l'AG du CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) en tant que représentante de PVV et du CLB. Barbara Augé, ma suppléante pour PVV et Anne Mignonat, ma suppléante pour le CLB, étaient également présentes. L'actuel Président du CARPA, Didier Changeur, laissera son poste en juin, il sera remplacé par Eric Benon, Président de l'AMH (Association des Malades et Handicapés) qui est une association généraliste. Eric est déjà élu pour assurer la transition.

D'autre part, j'ai également été élue au CA puisqu'il y avait une place vacante. Désormais, les déficients visuels seront donc représentés dans les instances du CARPA. De plus, nous travaillerons comme nous le faisons déjà en étroite collaboration avec Eric Benon, qui souhaite impliquer d'avantage les associations adhérentes aux actions du CARPA.

Vous pourrez donc me faire part de vos souhaits et remarques concernant l'accessibilité. Je ne manquerai pas d'en informer le CARPA et ferai mon possible pour qu'elles soient prises en compte.

Le travail commence puisqu'un CA s'est tenu le 8 décembre à 10h. Eric Benon, élu Président, a confirmé son souhait de mieux collaborer avec les associations adhérentes. De leur côté, elles devront informer le CARPA de leurs actions au niveau de l'accessibilité.

Didier Changeur devient Vice Président jusqu'au mois de juin. A noter que je suis la seule administratrice en dehors du Bureau ! J'ai donc suggéré que les associations adhérentes soient de fait administratrices comme au CLB. A suivre.

Les feux sonores (par Lise Wagner)

Voilà déjà bientôt un an que nous avons déposé plainte auprès du Procureur de la République pour mise en danger de la vie d'autrui, mise en danger causée par le message codé des répéteurs de feux sonores, à savoir la ritournelle. Malgré notre recours formulé au cours de l'été pour contester le classement sans suite de cette plainte, le Procureur Général nous a à nouveau signifié dans un courrier daté du 16 septembre 2008 l'impossibilité de poursuivre la procédure, nous renvoyant ainsi vers le Tribunal Administratif, seule juridiction compétente en ce qui concerne la remise en question de normes réglementaires inadaptées. Notre action, si elle n'a pas atteint l'objectif visé, nous a toutefois permis d'alerter le grand public et l'administration sur la dangerosité de la norme en vigueur.

A la demande des associations de personnes déficientes visuelles, l'AFNOR a organisé le 4 juillet 2008 une réunion au sujet de cette norme. Y ont participé Georges Masson pour PVV, Lucien Groux et Jean Grézaud pour l'UNMV. Ceux-ci ont interpellés les dirigeants de l'AFNOR ainsi que M. Meunier du BNEVT, également présent, sur les dangers

causés par les messages sonores codés en général et par la sonorité normale de vert prévue par la norme NF S 32-002 en particulier. Les problèmes d'écho, de confusion possible des sons, d'imprécision des messages ont tous été évoqués, avec des exemples concrets à l'appui qui ont, semble-t-il, convaincu toutes les personnes présentes. Toutefois, M. Gérard Mantel, directeur de l'AFNOR, a rappelé que les normes ne pouvaient qu'apporter des spécifications techniques et réponses opérationnelles dans le strict respect du cadre réglementaire. Ici, il s'agit de l'arrêté du 8 avril 2002 modifiant la mise en oeuvre de la signalisation routière. Pourtant, nous avons aujourd'hui la loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application de notre côté. Les normes étant révisables tous les cinq ans, c'est en 2009 que pourra être modifiée celle qui concerne les répéteurs de feux sonores.

Le 27 novembre, ce sujet a d'ailleurs été abordé dans le cadre d'une réunion avec Gilbert Montagné, à laquelle ont participé Georges Masson et Souhila Diab pour PVV, Alain Duchon-Doris pour le Comité Louis Braille et Gilles Rochon pour la société EO-EDPS. Gilbert Montagné, actuellement chargé de mission auprès du Ministre Xavier Bertrand, est hautement favorable aux messages parlés sur les feux sonores et devrait user de son pouvoir pour faire avancer notre cause.

Le schéma directeur de la région Rhône-Alpes pour les T.E.R (par Anne Mignonat)

J'assistais George Masson dans la représentation de P.V.V. aux réunions de travail du C.T.R. de la région Rhône-Alpes afin que les spécificités pour les non-voyants et malvoyants en terme d'aménagement soient respectées.

La labellisation des commerces accessibles (par Anne Mignonat et Barbara Augé)

Anne :

Première campagne : Durant l'année 2007/2008, j'ai fait parti d'une des équipes de la presqu'île pour effectuer la validation de l'accessibilité des commerces, projet lancé par la ville de Lyon avec une charte de bonne conduite à respecter et validée par les personnes concernées.

Deux arrondissements pilotes ont joué le jeu : le 2^{ème} et le 8^{ème}. Un bon nombre de candidats ont reçu le label de commerce « handi-accueillant ». La liste des commerces labellisés se trouve sur le site Internet de la ville de Lyon : www.lyon.fr.

Barbara :

Nouvelle campagne : Ce 9 décembre, nous nous sommes retrouvés Place BELLECOUR, avec une personne chargée des demandes de labellisation des magasins de la Presqu'île.

Notre premier client : La Pharmacie Place BELLECOUR, est revenue sur sa demande. Elle estime être suffisamment conforme pour les personnes handicapées. La seule chose qui est correcte, est l'accès aux fauteuils. Tant pis, nous irons ailleurs.

La Direction de la Librairie St Paul était absente. Une sœur a accepté de répondre à nos questions, et n'est pas du tout contre le projet, bien au contraire. Le reste du personnel avait un peu l'air « mi figue, mi raisin ».

La Boutique TERRABELLE (Cosmétiques bio et Institut Naturel), souhaite la labellisation et n'est pas contre quelques travaux. La responsable du petit magasin est très accueillante.

L'Opticien ENTREVUE, (très sympa) souhaite également être labellisé.

Le magasin de bonbons « GLUPS » avait demandé notre passage, mais la vendeuse en poste avait l'air d'être complètement démotivée par le phénomène. Affaire à suivre par Tendance Presqu'île. Ce magasin possède quand même une rampe d'accès, et la vendeuse a répondu qu'elle acceptait de servir les personnes qui avaient un souci pour le faire elles-mêmes.

Le réaménagement de la Place Bellecour (par Sylvie Niogret)

La partie sud de la place Bellecour va être réaménagée. Les bassins vont être déplacés plus vers le sud. La rampe d'accès de l'Office de Tourisme va-t-elle être élargie. Les kiosques vont être tournés vers le sud. Une rangée d'arbres va être ajoutée ainsi que des cadettes et des bancs.

Certaines cadettes contiendront sur le côté une fontaine. Les arbres vont être éclairés par des lumières au sol. Ces deux éléments posent problème aux déficients visuels. Nous avons donc émis des objections avec des arguments à l'appui pour qu'ils soient supprimés ou modifiés. Malheureusement, les maîtres d'oeuvre ne semblent pas vouloir revenir en arrière. Nous avons tout de même obtenu que les lampes ne soient pas dans le cheminement. Peut-être seront-elles remplacées par des LED. À noter également qu'il n'y aura toujours pas d'ascenseur pour desservir le parking Bellecour malgré ces lourds travaux. Même avec une sortie masquée dans un kiosque, l'ascenseur est refusé par les Architectes des Bâtiments de France sous prétexte que l'édicule exigerait un kiosque plus haut que les autres. La seule modification consentie au projet et l'ajout d'une ligne bombée en guise de guide, le long du chemin en dur qui traverse la place en diagonale. Le reste de la place étant inchangé et le sol étant toujours en gore. Les différents revêtements qui vont être installés sur la partie sud posent également des problèmes aux personnes en fauteuil roulant à cause de dénivelés qui vont s'accroître avec le temps et de dalles qui provoquent des secousses.

En conclusion, une fois de plus on nous présente un projet totalement « ficelé » sur lequel les maîtres d'oeuvre refusent tout changement. Il va falloir exiger à tout prix que nous soyons associés au choix des futurs projets de ce type pour que des erreurs ne soient commises, et quelquefois rattrapées, de manière insatisfaisante.

Place des Jacobins (par Lise Wagner)

Le 12 juillet 2008, Georges Masson et Odile Boisson ont participé à une réunion sur le projet de réaménagement de la place des Jacobins. Ce projet semble encore laisser une place prépondérante aux automobilistes et faire peu de cas des besoins et recommandations des piétons, et notamment des piétons handicapés. Un mémoire de l'association Les Droits du Piéton, corrigé suite à mes remarques auprès de son président Yves Gascoin, a été remis aux élus.

Commission d'accessibilité de Lyon 8^{ème} (par Anne Mignonat)

Notre rôle semble de plus en plus inutile. A toutes nos propositions de nouveaux travaux d'accessibilité, les techniciens de la subdivision du grand Lyon en charge du 8^{ème} nous opposent une impossibilité sur le plan technique et financier. Malgré tout, l'arrondissement est plutôt bien équipé. A force de persévérance de la part des associations, nous avons enfin obtenu l'équipement en répétiteurs de feux de la place du Bachut. On peut donc se rendre en sécurité à la mairie du 8^{ème}.

Par contre l'arrondissement est en retard pour ce qui concerne l'accessibilité des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) qui pour l'instant sont peu accessibles à tous. L'arrondissement compte en ce moment beaucoup de travaux liés à l'arrivée du Tram T4. Il faut donc vérifier en permanence la réalisation des chantiers afin qu'ils ne deviennent pas des zones dangereuses pour les personnes en situation de handicap.

Commission Accessibilité de Villeurbanne (par Barbara Augé)

Première rencontre « ACCESSIBILITÉ » avec la Mairie de VILLEURBANNE.

Le 17 novembre 2008, s'est réuni un collectif d'associations avec Madame Claire LE FRANC, adjointe du Maire de Villeurbanne, en charge du handicap et de l'accessibilité, ainsi qu'une de ses assistantes.

Cette première rencontre a surtout porté sur la constitution du dit groupe ressource. Un tour de table pour présenter chaque personne et l'association qu'elle représentait. Ce nouveau projet relatif à l'accessibilité de la Ville de Villeurbanne, tient particulièrement à cœur à cette nouvelle adjointe. Claire LE FRANC apparaît comme quelqu'un de très déterminé. Elle souhaite vivement faire bouger la Mairie durant tout son mandat, afin d'obtenir un maximum de réalisations pour les personnes en situation de handicap. Ses idées vont jusqu'à vouloir sensibiliser le personnel de la Mairie par notre intermédiaire, pour arriver à embaucher au sein de la Mairie des personnes tous handicaps. « Elle a du mal à comprendre que deux aveugles ou trois fauteuils puissent encore surprendre les passants Avenue Henri Barbusse ».

Madame LE FRANC compte évidemment sur l'aide des différentes associations (CARPA, FNATH, CLAS, PVV et d'autres) pour lui faire remonter les besoins, aussi bien que toutes les gênes.

Une prochaine réunion aura lieu le 9 janvier avec les associations membres du groupe ressource handicap et le cabinet Accèsmétrie en charge du diagnostic accessibilité pour les établissements recevant du public, de la ville de Villeurbanne.

Point de Vue sur la Ville, participe à de nombreuses rencontres, souvent représenté par Georges Masson accompagné de membres de l'association. On peut notamment citer durant ce dernier trimestre :

- Participation aux Commissions Extra Municipales d'Accessibilité.
- Participation au projet Confluence.
- Préparation d'expérience : « Stress et déplacements des déficients visuels » suscitée par une équipe de chercheurs en psychologie de l'INSA.
- Une consultation avec l'avocat Gilles Devers à propos des feux et annonces sonores.
- Rencontre avec des responsables RATP à propos des bandes podotactiles.
- Rencontre avec les Asphalteurs Réunis.

Cette note d'information est à votre disposition. Si vous avez participé à des actions sur l'accessibilité au nom de Point de Vue sur la Ville ou si vous avez d'autres informations sur ce sujet à nous communiquer, transmettez-nous vos écrits avant le 10 de chaque mois.

La Présidente, Lise Wagner

La Secrétaire, Sylvie Niogret